

Décret

Générale

colonial

Décret n° 4-336-1924 AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Monsieur le Président,

n° 4-336-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 novembre 1924

Numéro JO
n° 336 du 30/11/1924

Date du numéro
30 novembre 1924

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 27 avril 1923 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1923

Vu l'arrêté en conseil d'administration du gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 2 mars 1924:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est approuvé l'arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 22 mars 1924 portant ouverture de 100.000 francs de crédits supplémentaires au

chapitre 13 (dépenses diverses, matériel) du budget local (exercice 1923). Celle somme sera prélevée par voie de virement sur les crédits restant sans emploi à la clôture de l'exercice au

chapitre 9 (dépenses des exploitations industrielles, matériel). Art, 2, — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

Gastox DOUMERGUE. Par le Président de la République: **Le Ministre des colonies, DALADIER.**